

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE 2022

RECONSTRUIRE EN MIEUX APRÈS LA PANDÉMIE DE LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19), TOUT EN AVANÇANT SUR LA VOIE D'UNE MISE EN ŒUVRE INTÉGRALE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030



RÉSUMÉ ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES



Le Rapport sur le développement durable en Afrique fournit un point de référence permettant d'évaluer l'ampleur de l'impact des deux chocs sur la réalisation des ODD

Contexte du rapport

Le *Rapport sur le développement durable en Afrique* (RDDA) pour l'année 2022 intervient à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable à l'égard duquel les dirigeants du monde, y compris les dirigeants africains, ont pris des engagements en 2015, afin de mettre fin à l'extrême pauvreté, aux inégalités et au changement climatique d'ici 2030. En outre, le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, intitulé « l'Afrique que nous voulons », qui a été lancé en 2013, s'achève en 2023. Ce rapport est également primordial dans la mesure où il couvre la période où la pandémie de la COVID-19 et la crise russo-ukrainienne sont apparues, avec des répercussions importantes sur la mise en œuvre de ces deux programmes.

Le rapport fait suite au *Forum politique de haut niveau* (FPHN) de 2022, qui a examiné les ODD 4, 5, 14, 15 et 17, sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il examine l'impact de la pandémie de la COVID-19 et de la crise russo-ukrainienne sur la réalisation des ODD et des objectifs connexes de l'Agenda 2063. Il évalue les performances de tous les pays africains à l'aide des données les plus récentes et met en exergue les domaines critiques qui nécessitent des interventions politiques urgentes. Le rapport fournit également un point de référence permettant d'évaluer l'ampleur de l'impact des deux chocs sur la réalisation des ODD. Les principaux résultats et messages, les recommandations stratégiques spécifiques ainsi que les problèmes connexes liés aux données qui ont été pris en compte sont résumés ci-dessous.

Sur l'éducation (ODD 4)

Les progrès réalisés par l'Afrique en matière d'éducation de qualité pour tous sont lents...

La pandémie de la COVID-19 a réduit à néant certains progrès réalisés par les pays africains ces dernières années. Malgré des progrès considérables en matière de scolarisation, environ 288 millions d'enfants en âge d'aller à l'école ne sont toujours pas scolarisés, en particulier dans les pays en proie à des conflits. En 2021, les niveaux de compétence des enfants d'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) en deuxième ou troisième année d'enseignement primaire étaient estimés à 28,9 % pour les mathématiques et à 17,82 % pour la lecture. Ces taux sont inférieurs à la moyenne mondiale de 62,6 % pour les mathématiques et de 61,4 % pour la lecture. La plupart des pays africains continuent à allouer moins de 20 % de leur budget national à l'éducation, et environ un sur trois y consacre moins de 15 % (UA et UNICEF, 2021). La qualité de l'éducation est également compromise par l'insuffisance des infrastructures scolaires et le manque d'enseignants qualifiés. La proportion d'enseignants disposant des qualifications minimales requises en Afrique hors Afrique du Nord a stagné autour de 68 % entre 2017 et 2019, soit un taux inférieur à la moyenne mondiale de 81 %. Cependant, en 2020, 86,5 % des enseignants d'Afrique du Nord avaient atteint les qualifications minimales, soit un taux équivalent à la moyenne mondiale.

En revanche, les taux d'achèvement de l'enseignement primaire en Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, ont augmenté, passant de 59,6 % en 2015 à 63,2 % en 2020, bien qu'ils varient selon le lieu de résidence (urbain et rural) et le niveau de revenu, et qu'ils soient

inférieurs à la moyenne mondiale, qui est de 86,7 %. Les taux d'achèvement du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Afrique hors Afrique du Nord sont passés de 24,9 % en 2015 à 26,7 % en 2020, tout en restant inférieurs à la moyenne mondiale de 58,2 %.

Par ailleurs, l'aide publique au développement destinée aux bourses d'études en Afrique a été estimée à 1,6 milliard d'USD en 2019, soit le montant le plus élevé de toutes les régions du monde. L'Afrique du Nord a reçu la plus grosse part, soit 98 millions d'USD, suivie de l'Afrique de l'Est avec 95 millions d'USD et de l'Afrique australe, le montant le plus faible avec 12,5 millions d'USD.

Il est nécessaire de se concentrer sur l'enseignement pré-primaire et primaire pour renforcer les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement pré-primaire en Afrique du Nord est passé de 41,8 % en 2015 à 42,1 % en 2020, tandis qu'en Afrique hors Afrique du Nord, il est passé de 24,9 % en 2015 à 27,5 % en 2020. Cependant, la moyenne mondiale en 2020 est de 60,8 %. La valeur éducative de l'enseignement préscolaire fait partie intégrante d'un programme d'éducation complet. En outre, les programmes d'alimentation scolaire doivent être renforcés, car ils se sont révélés efficaces pour améliorer l'accès à l'éducation de base, en particulier pour les orphelins et les autres enfants vulnérables.

Il convient de noter qu'en raison du manque de données adéquates et actualisées sur les indicateurs des résultats de l'apprentissage, il n'est pas possible de mener une évaluation complète de l'objectif 4 de l'ODD relatif à la qualité de l'éducation.

Sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ODD 5)

Les progrès en matière d'intégration de la dimension genre sont lents et l'application des cadres juridiques visant à protéger les femmes et les filles contre la discrimination, la violence domestique, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines demeure insuffisante.

La plupart des pays africains ne disposent pas de politiques adéquates visant à mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et des filles. En 2020, 65,6 % seulement des cadres juridiques en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) portaient sur la violence à l'égard des femmes. Ce taux est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 78 %. La violence à l'égard des femmes est attribuée à des facteurs tels que les conflits, les normes traditionnelles en matière de genre et l'absence de poursuites à l'encontre des auteurs de viols conjugaux (Nations Unies, 2022). Au cours de la même période, seuls 66,3 % des cadres juridiques garantissaient l'emploi et les avantages économiques des femmes, par rapport à la moyenne mondiale de 76,7 %. Des améliorations modestes ont été constatées dans les cadres qui soutiennent le mariage et la vie de famille, avec un taux de 76,1 %, par rapport à la moyenne mondiale de 79,1 %.

L'élimination de toutes les pratiques néfastes telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés ainsi que les mutilations génitales féminines reste essentielle. En Afrique hors Afrique du Nord, la proportion de femmes mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans a baissé de 12,6 % en 2015 à 10,8 % en 2021, celle des femmes mariées avant l'âge de 18 ans ayant reculé de 35,8 % en 2015 à 34,7 % en 2021. Les mutilations génitales féminines ont diminué de 29,4 % en 2015 à 24,7 % en 2021 en Afrique hors Afrique du Nord, et de 83 % en 2015 à 74 % en 2021 en Afrique du Nord.

La participation des femmes à la vie politique est en hausse, mais elle varie considérablement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. La part des sièges parlementaires nationaux occupés par les femmes en Afrique hors Afrique du Nord a régulièrement augmenté, passant de 22,6 % en 2015 à 25 % en 2021, tandis qu'elle stagne à 24 % en Afrique du Nord. Bien que les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre africaine, en 2020 elles n'occupaient que 29,8 % des postes de direction en Afrique hors Afrique du Nord, ce qui représente une légère hausse par rapport

“

La plupart des pays africains ne disposent pas de politiques adéquates pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et des filles ”



En 2021, 77% des déchets de plage provenant de sources terrestres nationales en Afrique se sont retrouvés sur la plage ”

au taux de 29,3 % enregistré en 2015. En Afrique du Nord, la représentation des femmes aux postes de direction a diminué, passant de 7,3 % en 2015 à 6,7 % en 2020.

Les lacunes sur le plan juridique et l'insuffisance des réglementations continuent d'empêcher les hommes et les femmes de jouir pleinement de leurs droits en matière de sexualité. En Afrique du Nord, aucun texte législatif ou réglementaire ne garantissait une éducation sexuelle en 2022, et seulement 25 % prévoient le consentement à la contraception. Toutefois, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les soins de santé maternelle pour les femmes (80 %) et les soins post-avortement (80 %). En Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, en 2022, 97 % des textes législatifs et réglementaires garantissent la fourniture de services de soins de santé primaire, 81 % garantissent les soins de santé maternelle, mais seulement 31 % garantissent aux femmes un accès total et égal à l'avortement.

Sur la vie aquatique (ODD 14)

Les polluants organiques et chimiques découlant des activités humaines continuent de mettre en péril l'écosystème marin de l'Afrique.

Les progrès globaux réalisés par la région africaine pour atteindre l'objectif 14 ne sont pas homogènes. De nombreux pays font état de progrès intermédiaires, d'une stagnation pour certains et d'une tendance à la régression pour plusieurs autres. Dans la plupart des pays, les eaux côtières, marines et d'eau douce sont affectées par la pollution et l'acidification, le déversement de déchets solides et liquides, les rejets et le ruissellement de produits chimiques agricoles et la mauvaise gestion des infrastructures côtières. En 2021, 77 % des déchets de plage provenant de sources terrestres nationales en Afrique se sont retrouvés sur la plage contre une moyenne mondiale de 65,5 %.

La faible sensibilisation des communautés à la gestion des déchets et l'urbanisation croissante des zones côtières sans infrastructures adéquates de gestion des déchets exercent une pression sur les océans. L'absence de politiques et de réglementations favorables à l'économie circulaire pour surveiller les ressources marines et d'eau douce, y compris la protection contre la pollution par les déchets et le plastique, menace davantage l'écosystème marin, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID), dont les économies sont fortement tributaires du tourisme.

En 2021, l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) comptait 23 % d'aires marines protégées, soit plus que la moyenne mondiale de 20 %. Bien que certains pays aient fait preuve d'un engagement fort en faveur de l'amélioration, la conservation et l'utilisation durable de leurs ressources marines océaniques (17 pays sur 54), ils sont limités par divers facteurs sociodémographiques, technologiques et financiers. Il s'agit notamment des lacunes en matière de connaissances et d'informations, du financement, des capacités techniques limitées et de la prise de conscience de l'importance de la conservation des océans et des mers.

Sur la vie terrestre (ODD 15)

La perte du couvert forestier et de la biodiversité ainsi que la dégradation des sols demeurent importantes et généralisées en Afrique.

En 2020, la forêt africaine représentait 21,3 % de la superficie totale, soit moins que la moyenne mondiale de 31,2 %. Entre 2010 et 2020, l'Afrique a connu le taux annuel de perte nette de forêts le plus élevé. Ce phénomène est principalement dû à la conversion des terres forestières en terres agricoles et en pâturages, ainsi qu'au changement climatique. Toutefois, la couverture forestière varie considérablement d'une sous-région à l'autre. En 2020, l'Afrique centrale avait la plus grande proportion de zones forestières (44,3 %), tandis que l'Afrique du Nord n'en comptait que 3,5 %. Malgré la perte continue du couvert

forestier, certains pays ont fait preuve de bonnes pratiques en matière de gestion intégrée et durable des forêts, des terres et des bassins versants, à l'instar de l'initiative Green Legacy (héritage vert) de l'Éthiopie.

La dégradation des sols est très répandue et touche 46 % des terres africaines et 65 % de la population, pour un coût annuel de 9,3 milliards d'USD. Parmi les principaux facteurs à l'origine de cette dégradation figurent les variations des conditions climatiques, la croissance démographique, l'insécurité foncière et l'expansion des établissements humains en raison de la déforestation, de la gestion non durable des terres et des sols et des mauvaises pratiques agricoles.

En général, les pays africains ont obtenu de bons résultats en matière de conservation, de restauration et d'utilisation durable des écosystèmes montagneux. Entre l'an 2000 et 2020, les zones clés pour la biodiversité des montagnes couvertes par des aires protégées sont passées de 16 % à 27,6 % en Afrique du Nord et de 33,2 % à 41,7 % en Afrique (hors Afrique du Nord).

Le braconnage d'éléphants pour leur ivoire et la perte de leur habitat ont réduit le nombre de cette espèce animale. En 2021, l'éléphant de la forêt d'Afrique (*Loxodonta cyclotis*) a été inscrit sur la liste des espèces en danger critique de disparition et l'éléphant de la savane d'Afrique (*Loxodonta africana*) sur la liste des espèces en danger. En raison de la pollution de l'eau et du drainage des zones humides, le niveau de menace qui pèse sur l'érismature maccoa en Afrique orientale et australe est passé de « vulnérable » à « en danger ».

Sur les partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17)

L'Afrique doit promouvoir la mobilisation des ressources nationales et l'épargne ainsi que les TIC afin d'accélérer la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063

Le continent a peu progressé dans la réalisation de l'ODD 17. La génération de recettes intérieures de l'Afrique continue d'être à la traîne par rapport à d'autres régions. En Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, les recettes en pourcentage du PIB ont diminué de 16,5 % en 2019 à 15 % en 2020 avant de remonter à 16,4 % en 2021. Le taux de financement du budget intérieur de l'Afrique par les impôts nationaux est resté élevé, à 65,8 % en 2019, par rapport à 61,9 % en 2015. En 2020, l'Afrique a perdu environ 89 milliards d'USD en raison des flux financiers illicites (FFI).

Les pays de l'OCDE n'ont collectivement pas atteint leur objectif de consacrer 0,7 % de leurs recettes nationales brutes (RNB) à l'aide publique au développement (APD). En outre, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique restent inférieurs à ceux d'autres régions telles que l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes. En 2021, l'Afrique a reçu 83 milliards d'USD d'IDE, soit bien moins que les 690 milliards d'USD reçus par l'Asie et les 134,4 milliards d'USD reçus par l'Amérique latine et les Caraïbes.

La gestion de la dette a constitué un défi pour les gouvernements africains, le service de la dette les privant de ressources en capital déjà limitées pour le développement durable et les projets d'infrastructure essentiels dont ils ont tant besoin. En Afrique, hors Afrique du Nord, le service de la dette est passé de 27,9 % des exportations de biens et services en 2019 à 32,8 % en 2020 et à 29,5 % en 2021.

Les TIC en Afrique restent limitées malgré quelques progrès notables. Bien que les abonnements au haut débit fixe en Afrique soient passés de 0,4 abonnement pour 100 habitants en 2015 à 0,60 abonnement pour 100 habitants en 2021, ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne mondiale de 16,7 abonnements pour 100 habitants. Le taux d'abonnement varie d'un pays à l'autre en Afrique, l'Égypte, l'Afrique du Sud et la Tunisie enregistrant le nombre d'abonnements le plus élevé. Le pourcentage de personnes utilisant l'internet en Afrique n'a cessé d'augmenter, passant de 16,3 pour 100 habitants en 2015 à 35,3 pour 100 habitants en 2021.



D'ici à 2030, le scénario de dommages importants conduirait à 0,6 milliard de tonnes d'émissions de carbone par rapport à un scénario « promotion des ODD » de 0,58 milliard de tonnes ”

Impact de la COVID-19 sur la réalisation des ODD en Afrique

L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur certains indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est étudié dans le cadre de quatre scénarios : sans COVID ; scénario COVID de référence ; scénario de dommages importants et scénario de promotion des ODD. Du fait de la pandémie, 23,6 millions de personnes en Afrique étaient menacées par l'extrême pauvreté en 2021 par rapport à la situation dans un monde hypothétique sans COVID. D'ici à 2030, au moins 492 millions de personnes se retrouveront dans une situation d'extrême pauvreté et au moins 350 millions d'ici à 2050. Si les pays accélèrent la réalisation des ODD grâce à des politiques délibérées (promotion des ODD), le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté passera de 489 millions en 2021 à 442,4 millions en 2030 et à 159,7 millions en 2050.

La pandémie n'a pas eu d'incidence significative sur les taux d'achèvement des études. Si les politiques de promotion des ODD sont mises en œuvre, les taux d'achèvement de l'enseignement primaire pourraient passer de 75,1 % en 2021 à 85,2 % en 2030 et 95,8 % en 2050.

La pandémie a eu des effets négligeables sur les émissions de carbone. En 2021, les pays africains ont émis 0,4 milliard de tonnes de carbone dans tous les scénarios. D'ici à 2030, le scénario de dommages importants conduirait à 0,6 milliard de tonnes d'émissions de carbone par rapport à un scénario « promotion des ODD » de 0,58 milliard de tonnes. L'adoption de politiques climato-intelligentes pourrait réduire les émissions de carbone dans toutes les régions d'Afrique, mais à des degrés divers. Les taux d'électrification devraient passer de 54 % en 2021 à 60 % en 2030 et 79,8 % en 2050 dans le cadre du scénario COVID de référence, mais la mise en œuvre des politiques de promotion des ODD permettrait de porter l'accès à 76,5 % en 2030 et à 92,1 % en 2050.

En général, en œuvrant de manière plus ambitieuse pour la réalisation des ODD, 15 pays africains pourraient éradiquer la malnutrition (par rapport à cinq dans le scénario de référence) d'ici 2030, et 19 pays réduiraient la mortalité néonatale à au moins 12 pour 1000 naissances vivantes (par rapport à 13 pays dans le scénario de référence) d'ici à 2030. À long terme, dans 42 pays, moins de 3 % de la population souffrirait de malnutrition (par rapport à 19 pays dans le scénario de référence) et dans 33 pays, moins de 3 % de la population vivrait dans l'extrême pauvreté (par rapport à 20 pays).



La pandémie de la COVID-19 a mis en péril les progrès globalement modérés enregistrés au cours de la dernière décennie ”

Impact de la crise russo-ukrainienne sur la réalisation des ODD en Afrique

L'augmentation constante des prix des denrées alimentaires, des carburants et de l'énergie a été constatée sur les marchés internationaux, principalement en raison des effets de la crise en Ukraine et en Russie. Les effets négatifs sur l'offre menacent la sécurité alimentaire et la stabilité économique tout en provoquant des troubles sociaux dans certains pays d'Afrique. Quatre hypothèses (le maintien du statu quo, COVID-19, l'Ukraine et Ukraine+COVID-19) sont utilisées pour analyser l'impact de ces chocs sur la réalisation des ODD en tenant compte des variations de prix au cours de la période 2020-2022.

Dans l'ensemble, la croissance du PIB en Afrique devrait diminuer de 3,3 % dans le cadre du scénario Ukraine+COVID-19 par rapport au scénario du statu quo. Cependant, les écarts entre les pays sont importants et, en 2022, les exportations élevées de produits de base augmenteront la croissance du PIB de 0,2 % en Éthiopie, de 4,4 % en Guinée et de 0,6 % au Nigeria. Le choc Ukraine+COVID-19 a eu un effet négatif de 0,2 % sur la productivité du travail agricole en Afrique, tandis que la crise ukrainienne a entraîné une baisse globale de 0,7 % de la productivité du travail agricole en 2022. Au niveau national, les deux chocs ont eu pour conséquence la baisse des revenus des ménages ruraux dans 8 des 15 pays africains ayant fait l'objet de l'analyse. L'effet combiné des chocs a augmenté le chômage dans 11 des 16 pays concernés par l'étude présentée dans ce rapport.

Les pays africains qui dépendent des importations en provenance de l'Ukraine et de la Russie accusent des retards importants dans la réalisation de l'ODD n° 8 sur le travail décent et la croissance économique et de l'ODD n° 9 sur l'industrie, l'innovation et la technologie. Les effets de ces chocs sur les taux de croissance des revenus des ménages parmi les 40 % des personnes les plus pauvres de la population et sur la part du revenu du travail dans le PIB sont modérés.

Principales recommandations stratégiques

Dans l'ensemble, les pays africains doivent investir dans le développement et le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques afin d'améliorer et d'accélérer la collecte de données hautement ventilées permettant de suivre la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063.

Sur l'éducation de qualité (ODD 4)

L'Afrique avance dans la réalisation de l'objectif relatif à l'éducation primaire universelle, en particulier en ce qui concerne la scolarisation, l'achèvement des études et la parité entre hommes et femmes. Toutefois, la couverture est encore insuffisante et la qualité de l'éducation reste faible. La pandémie de la COVID-19 a mis en péril les progrès globalement modérés enregistrés au cours de la dernière décennie. La construction et l'amélioration des établissements scolaires en termes de disponibilité d'eau potable, d'électricité, d'ordinateurs et d'internet restent un défi.

Des efforts concertés de la part des décideurs politiques sont nécessaires afin de réduire le nombre d'enfants non scolarisés. La valeur éducative de l'enseignement préscolaire est un élément important d'un programme d'éducation complet et les initiatives d'alimentation scolaire pourraient être renforcées, étant donné leur efficacité dans l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, en particulier pour les orphelins et les autres enfants vulnérables. L'enseignement pré-primaire et primaire est également essentiel pour jeter les bases de l'apprentissage tout au long de la vie.

Malgré les efforts considérables déployés par les pays africains pour financer l'éducation pendant la crise de la COVID-19, des perturbations importantes ont été observées en raison d'un financement inadéquat. Davantage de ressources publiques sont nécessaires pour remédier à l'insuffisance des infrastructures scolaires et doter les enseignants de la formation requise. Le secteur privé peut jouer un rôle majeur en comblant le déficit de financement.

Le manque de données précises et actualisées, ainsi que de données sur les résultats de l'apprentissage, entrave la mesure des progrès, la planification et la prise de décision fondée sur des données probantes dans le secteur de l'éducation. Il est urgent que les pays investissent dans la mise en place des capacités statistiques nécessaires à la collecte exhaustive des données appropriées.

Principales recommandations stratégiques

- Comblent le déficit financier en matière d'éducation en mobilisant des ressources financières destinées aux infrastructures scolaires et en améliorant la qualité de la formation des enseignants.
- Investir dans le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques en matière de collecte de données pertinentes et hautement ventilées.
- Aligner les partenaires du développement sur le programme de suivi de l'ODD 4 dans les pays, en veillant à ce que toutes leurs initiatives dans le secteur de l'éducation soient cohérentes avec le programme de suivi de l'ODD 4. Les bailleurs de fonds qui financent le secteur de l'éducation devraient veiller à ce que les indicateurs de suivi de



Il y a un besoin urgent pour les pays d'investir dans la mise en place de capacités statistiques nécessaires pour une collecte exhaustive des données appropriées ”



« Il y a une prise de conscience limitée sur l'importance de la conservation des océans et des mers en Afrique »

l'ODD 4, en particulier les indicateurs de résultats d'apprentissage, soient soutenus et financés dans chaque plan et budget national relatifs à l'éducation.

- Allouer davantage de ressources issues des secteurs public et privé afin de remédier à l'insuffisance des infrastructures scolaires et de doter les enseignants de la formation requise. Il est nécessaire d'augmenter le nombre d'enseignants professionnellement qualifiés. Les pays africains doivent accorder la priorité à la refonte de leurs programmes de formation des enseignants à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les compétences numériques et pédagogiques pour une éducation de qualité inclusive et centrée sur l'apprenant.
- Mettre l'accent sur l'éducation de base dès le plus jeune âge afin d'améliorer les niveaux d'apprentissage ainsi que la qualité globale de l'éducation en insistant sur l'enseignement de la lecture et des mathématiques de base à l'école maternelle et à l'école primaire. Les programmes de l'école primaire devraient prévoir un temps dédié à la lecture, à l'écriture et au calcul ainsi qu'une approche méthodologique pour ces matières, afin d'améliorer les compétences d'apprentissage fondamentales.
- Adopter des programmes de protection sociale comprenant des transferts d'argent ou des allocations familiales pour les groupes enregistrant des taux de déperdition scolaire très élevés. Une attention particulière devrait être accordée aux jeunes Africains de l'enseignement secondaire qui ne suivent pas d'études.

Sur l'égalité des sexes (ODD 5)

Des progrès mitigés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont observés en Afrique. Un quart des sièges des parlements nationaux étaient occupés par des femmes en 2021, ce qui représente une lente tendance à la hausse depuis 2015. À l'exception de l'Afrique du Nord, l'écart entre les hommes et les femmes occupant des postes de direction s'est progressivement réduit en Afrique au cours de ces deux dernières décennies, mais la situation s'est aggravée en Afrique du Nord. Il est nécessaire de renforcer l'engagement politique de la région en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation, grâce à la mise en place et à l'application de cadres juridiques qui luttent contre la discrimination fondée sur le genre et renforcent l'indépendance économique des femmes.

Les gouvernements africains doivent œuvrer pour l'adoption de normes et comportements sociaux et culturels existants qui facilitent la proscription de pratiques telles que les mutilations génitales féminines et la violence à l'égard des femmes, en menant des activités de sensibilisation et en s'engageant au niveau local en faveur des droits des femmes, en particulier dans les zones rurales et marginalisées.

Des mesures doivent être prises pour lever les obstacles à l'intégration des femmes et à leur avancement professionnel sur le marché du travail, ainsi que pour garantir des mesures de protection sociale adéquates afin d'atténuer les chocs.

Principales recommandations stratégiques

- Protéger les femmes et les filles contre la violence, le mariage d'enfants et les pratiques illégales telles que les mutilations génitales féminines en mettant pleinement en œuvre les cadres juridiques existants qui criminalisent ces délits.
- Lever les obstacles à l'intégration et à la progression des femmes sur le marché du travail et dans la sphère politique en adoptant des dispositions législatives qui imposent des principes d'égalité obligatoires et qui intègrent la dimension de genre dans les politiques relatives au lieu de travail.
- Protéger les personnes vulnérables, en particulier les femmes, contre les effets négatifs des crises extérieures grâce à des régimes de protection sociale ciblés.

Sur la vie aquatique (ODD 14)

Il ressort de l'analyse que les progrès globaux accomplis par la région africaine en vue de la réalisation de l'objectif 14 relatif à la vie aquatique ne sont pas homogènes. Pour de nombreux pays, des progrès intermédiaires sont signalés pour certains indicateurs (déchets sauvages, conservation des zones protégées et pêche durable). L'indicateur de la chlorophylle-a — un indicateur courant de l'eutrophisation des côtes (chargement excessif de nutriments dans les environnements côtiers, entraînant une croissance excessive des plantes et des algues) — a connu une tendance inverse. La plupart des pays se sont fermement engagés à améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et océaniques en vue d'un développement inclusif et durable.

Les ressources côtières et marines présentent un énorme potentiel pour le développement de l'industrie du tourisme, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'une grande opportunité pour l'économie bleue, notamment la création d'emplois verts qui peuvent contribuer à réduire le chômage. Malgré leur contribution à l'économie et à la vie sociale, la sensibilisation à l'importance de la conservation des océans et des mers en Afrique est limitée. Les côtes et les eaux marines sont affectées par la pollution et l'acidification, le déversement de déchets solides et liquides ainsi que les rejets et les écoulements de produits chimiques agricoles et un développement côtier insuffisant dans de nombreux pays.

Il est essentiel de sensibiliser la population aux effets négatifs potentiels de l'augmentation de la population côtière et du développement des infrastructures connexes (ports, industries, tourisme et installations de production). Une attention particulière doit être accordée à la protection des côtes et des écosystèmes marins afin de garantir un développement durable.

Principales recommandations stratégiques

- Diversifier les activités économiques, en particulier dans les PEID, et promouvoir le développement de la résilience climatique ainsi qu'une industrie touristique et des secteurs halieutiques et aquacoles sobres en carbone.
- Encourager les investissements dans l'océan, la recherche marine et les plans directeurs de développement côtier.
- Sensibiliser la population à la gestion des déchets et au développement des infrastructures dans les zones côtières afin de réduire la pollution.

Sur la vie terrestre (ODD 15) :

Des progrès modérés ont été enregistrés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif 15, qui porte sur la vie terrestre. Compte tenu des tendances actuelles, il est peu probable que la promesse de protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et de la biodiversité d'ici à 2030 soit tenue. La probabilité de survie des espèces menacées diminue depuis l'an 2000 ; les tendances du risque global de disparition des espèces (indice de la liste rouge) se sont détériorées au cours des deux dernières décennies.

Les gouvernements devraient mobiliser et allouer plus de fonds en vue d'une reprise verte et résiliente après la COVID-19 et d'une intensification de la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité. Dans le cadre de cet effort, ils devraient tirer parti de sources de financement innovantes telles que la Facilité de liquidité et de durabilité conçue par la CEA et ses partenaires, les échanges dette-durabilité, les obligations vertes et bleues, et les crédits carbone. L'augmentation du financement devrait être orientée vers les entités décentralisées et les communautés locales afin de réaliser un impact tangible et significatif sur le bien-être des personnes et des écosystèmes.

En outre, les États membres devraient renforcer les partenariats public-privé, la coordination et la mise en œuvre à grande échelle de politiques, de plans et de cadres législatifs en vue de la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité. Les gouvernements, le secteur privé et les autres partenaires doivent augmenter les investissements afin de trouver des solutions intégrées et fondées sur la nature, aux problèmes interdépendants du



De nouveaux partenariats et sources de financement du développement sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants du développement futur en Afrique ”



Les investissements dans la transformation numérique ont à la fois stimulé la riposte à la pandémie et ouvert la voie à une accélération au-delà de la reprise ”

changement climatique, de la dégradation et de la perte des forêts et de la biodiversité, de la dégradation des sols et des catastrophes naturelles.

Les gouvernements devraient renforcer et étendre la valorisation du capital naturel et l'intégration de la biodiversité, des solutions fondées sur la nature, de l'agriculture respectueuse du climat et de la réduction des risques de catastrophe dans les examens nationaux volontaires ainsi que les plans et budgets de développement.

En outre, les gouvernements devraient œuvrer pour l'autonomisation des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des communautés locales en renforçant et en faisant respecter les droits de propriété des ressources. Il s'agira pour eux non seulement d'améliorer l'accès au financement, afin de parvenir à une création de richesse inclusive et à une gestion durable des ressources forestières et de la biodiversité, mais également de résoudre les conflits et différends liés aux ressources naturelles.

Principales recommandations stratégiques

- Intensifier de manière significative les efforts visant à intégrer et à mettre en œuvre les cadres politiques afin de favoriser la gestion durable des forêts, de la biodiversité et des terres.
- Mobiliser des ressources visant à accroître le financement des activités liées à la protection, à la restauration et à l'utilisation durable des forêts, des terres et de la biodiversité.
- Mettre en place des stratégies visant à renforcer les moyens de subsistance alternatifs pour les communautés qui dépendent fortement des forêts pour leur subsistance. Les autorités devraient donner aux communautés locales les moyens d'agir en renforçant et en faisant respecter les droits de propriété des ressources et l'accès au financement afin d'accélérer la gestion durable des forêts et de la biodiversité tout en réduisant les conflits et les différends liés aux ressources naturelles.

Sur les partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17) :

Dans l'ensemble, le continent a peu progressé dans la réalisation de l'objectif 17. Les éléments catalyseurs de la mise en œuvre des objectifs n'ont enregistré que de légères améliorations.

De nouveaux partenariats et de nouvelles sources de financement du développement sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants du développement futur de l'Afrique. Les banques régionales de développement, ainsi que les institutions de Bretton Woods, doivent de toute urgence redoubler d'efforts pour accroître leur soutien financier aux pays africains. Par exemple, les économies avancées pourraient réorienter une partie de leurs droits de tirage spéciaux (DTS) vers l'Afrique. Cela pourrait constituer une source potentielle de ressources supplémentaires pour les pays, une protection contre les effets des chocs alimentaires et pétroliers et un appui pour le remboursement de leur dette.

Les gouvernements africains devraient œuvrer pour la mobilisation des ressources nationales en accélérant la numérisation, en améliorant la politique et l'administration fiscales, en réduisant les flux financiers illicites et en créant des cadres juridiques, judiciaires et de gouvernance propices au renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la participation. Une meilleure cohérence des stratégies de développement avec les cadres de financement du développement par le biais du Cadre de financement national intégré (CFNI) soutiendra les efforts visant à améliorer la gestion des finances publiques et les systèmes de passation des marchés, et à adopter des stratégies de gestion de la dette axées sur les résultats.

Principales recommandations stratégiques

- Accorder la priorité aux efforts visant à élargir leur marge de manœuvre budgétaire par le biais d'initiatives ambitieuses de mobilisation des ressources nationales, en éliminant

les dérogations et incitations fiscales inutiles, en s'attaquant aux évasions fiscales et en améliorant l'efficacité et l'efficacité des systèmes d'administration fiscale.

- Renforcer les systèmes de gestion des finances publiques, notamment grâce à une formulation et une exécution saines du budget, l'affectation des ressources publiques aux domaines prioritaires et l'optimisation des ressources par l'intégration des systèmes de passation des marchés.
- Renforcer les politiques de gestion de la dette, notamment la transparence de la dette, trouver un équilibre prudent entre l'augmentation des dépenses et des emprunts et mieux négocier les contrats de dette.
- Promouvoir la coopération stratégique au développement, notamment au moyen du renforcement de la coopération sud-sud, en orientant les investissements étrangers vers les secteurs productifs et en tirant profit des instruments financiers novateurs.

Renforcer la résilience face aux chocs extérieurs

La transformation et l'innovation numériques seront essentielles pour relever les défis auxquels est confronté le système éducatif sur l'ensemble du continent. Si le fossé de l'accès à l'internet venait à être comblé, la régression du développement humain, du fait de la fermeture des écoles et des disparités flagrantes dans l'accès à l'apprentissage en ligne, réduirait de moitié en redonnant aux enfants la possibilité de s'éduquer, même à distance. L'essor du télé-enseignement, du télétravail, de la télémédecine et des paiements numériques déployés pendant la crise de la COVID-19 n'est que la partie visible de l'iceberg. Les investissements dans la transformation numérique ont à la fois stimulé la riposte à la pandémie et ouvert la voie à une accélération au-delà de la reprise.

Les gouvernements devraient continuer à investir dans la transformation numérique des services publics, du système éducatif, du secteur de la santé, etc. La transformation numérique devrait viser à concevoir des solutions qui permettent de :

- fournir des services gouvernementaux essentiels à distance, y compris les soins de santé ;
- soutenir l'intégration des données et les connaissances pour une meilleure prise de décision ;
- mettre en place des plateformes de paiement numérique et des systèmes de commerce électronique, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises gérées par des femmes et sur la réduction de la fracture numérique en faveur des femmes et des populations marginalisées ;
- renforcer les options de financement numérique, notamment pour améliorer les flux de transferts de fonds.

La réduction de la pauvreté nécessitera des investissements importants dans la diversification et la transformation des économies des pays africains. Les gouvernements devront créer une marge de manœuvre budgétaire pour investir dans les marchés prioritaires, renforcer la collaboration avec le secteur privé et élaborer des stratégies de relance économique vertes et inclusives, notamment en collaboration avec les partenaires de développement.

La protection sociale, notamment les transferts d'argent, la couverture sanitaire universelle et l'accès à d'autres services de base, sera essentielle pour éradiquer les inégalités qui existaient dans les sociétés avant la pandémie et qui sont encore très visibles aujourd'hui. La solidarité et les partenariats public-privé seront indispensables pour mettre en place des systèmes de protection sociale résistants aux chocs, créer des stratégies pour les travailleurs du secteur informel et concevoir une nouvelle génération d'emplois verts et résilients qui soutiennent l'esprit d'entreprise des jeunes.

Le revenu de base temporaire et le revenu de base universel pourraient faire partie d'un contrat social renouvelé, de même que des mesures de protection sociale et des incitations fiscales adaptées à l'économie des soins et inclusives, destinées aux travailleurs domestiques et du secteur informel, aux personnes handicapées et aux femmes migrantes.

Le rééquilibrage de la nature, du climat et de l'économie sera primordial pour lutter contre le changement climatique. La conception de solutions fondées sur la nature et la réduction des risques seront déterminantes pour orienter la quête de développement des pays africains sur la voie du développement durable. De même, parmi les stratégies visant à s'attaquer aux effets de la COVID en Afrique figurent la promotion des partenariats public-privé durables tels que l'écotourisme et les systèmes de transport verts, la transformation de l'agriculture d'un contributeur de carbone à un puits de carbone, et une réflexion et une action intégrées avec le secteur de la santé pour lutter contre la pollution de l'air qui tue 7 millions de personnes chaque année.

Les pays africains doivent traduire les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans d'adaptation en solutions climatiques en matière d'urbanisme, d'agriculture et d'occupation des sols. Les pays africains devraient explorer, entre autres, les subventions pour la relance verte afin de promouvoir et de protéger les emplois et les moyens de subsistance basés sur la nature, notamment l'entrepreneuriat rural ; promouvoir des solutions et des approches à base communautaire, en particulier dans les communautés autochtones, et accélérer la transition vers l'énergie verte dans le cadre de la riposte à la COVID-19, notamment l'économie politique de la réforme des subventions pour les combustibles fossiles.

Les pays doivent adopter collectivement un ensemble de décisions et de mesures qui, dans la mesure du possible, répondent aux besoins de tous. Les menaces de la pandémie de la COVID-19 exigent une réponse mondiale, fondée sur l'unité et une coopération bilatérale et multilatérale mutuellement bénéfique. Il est temps de remplacer l'égoïsme et la cupidité par la solidarité.

Principales recommandations stratégiques

- Mettre en place des systèmes économiques résilients afin de réduire la dépendance excessive à des importations de denrées alimentaires en améliorant la productivité agricole grâce à la modernisation.
- Réaliser des investissements importants pour promouvoir un accès équitable et abordable à l'énergie afin de soutenir la transformation économique.
- Établir la solidarité et le partenariat à l'échelle mondiale nécessaires pour faire face aux menaces de la pandémie de COVID-19.

À propos de cette publication

Le Rapport sur le développement durable en Afrique 2022 passe en revue les performances de l'Afrique en ce qui concerne cinq objectifs, ainsi que les cibles et indicateurs connexes de l'Agenda 2030, en tenant compte de leur correspondance avec l'Agenda 2063.

Le rapport utilise les données les plus récentes de sources internationales pour faire le suivi de la performance et souligner les leçons apprises dans la mise en œuvre des deux programmes. Conformément au thème du Forum politique de haut niveau (FPHN) de 2022, le rapport de cette année est aligné sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et les objectifs 4, 5, 14, 15 et 17 dudit Programme ainsi que les objectifs connexes de l'Agenda 2063.

De plus, le rapport examine l'impact de la COVID-19 et de la guerre entre l'Ukraine et la Russie sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063, et présente des options stratégiques pour accélérer la mise en œuvre des ODD sur le continent.

